Commune de TOCQUEVILLE
27 rue Alexis de Tocqueville
Téléphone : 02 33 54 67 03
Email : mairie.tocqueville50@orange.fr
Site internet :
www.tocqueville50330.fr

Commune de Tocqueville

Compte rendu de la réunion du conseil municipal - **N° 17 - 2018 2**

Du Lundi 24 avril 2018 à 20H30

-=o0§0o=-

- **Présents** : Chantal DUCOURET, Gisèle LOZIER, Christine ROBINE, Pierre ANTHOUARD, Didier LOIR, Bruno GUERARD, Daniel LEBEURY,
- **Absent(s) excusé(s)** : Philippe GOHEL, Julien BERTOT, Jean-Guillaume De TOCQUEVILLE (pouvoir à P. ANTHOUARD =>, J.G. de TOCQUEVILLE a participé par vidéo conférence depuis Paris
- Absent : Delphine QUERY-VALOGNES
- **Secrétaire de séance** : Daniel LEBEURY.

Ordre du jour

1. Baisse des Dotations versées par l'Etat : (- 12 711€)

Le gouvernement a baissé brutalement les dotations de l'Etat de 216 millions d'euros. Une coupe directement faite dans les crédits de paiement de la mission "Relation avec les collectivités territoriales". Cette décision unilatérale remet en les projets d'investissement des territoires ruraux.

Cette baisse concerne notamment les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), deux enveloppes censées soutenir les projets d'investissement des petites et moyennes communes et, plus globalement, des zones rurales. 85 millions d'euros de crédits de paiement sont également annulés au titre de la mission « Politique des territoires ».

*** Notre budget se trouve donc amputé de 12 711 €. Cette baisse de participation de l'Etat met les communes en situation délicate. La communauté d'agglomération du Cotentin a déjà annoncé qu'elle débloquerait exceptionnellement cette année 2,5 Millions d'Euros pour aider les communes en difficulté.

Mais en attendant, **Le Conseil ne souhaitant pas modifier les projets d'investissements prévus pour 2018 décide de** modifier le compte de réserve; ce qui aura quand même pour effet de réduire nos prévisions de travaux pour l'année 2019 si la position de l'Etat perdure

Modification budgétaire votée à l'unanimité : 8 voix **POUR**

2. Travaux de traversée du bourg.

Comme souvent dans ces cas là, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, chaque journée nous apporte son lot de surprises : entre anciennes canalisations en pierres parfois bouchées, sources souterraines, tuyaux et câbles souterrains non indiqués, dénivelés de terrains pas toujours appréhendés par le maitre d'œuvre, intempéries apportant des inondations (dramatiques), etc…

Ces situations nous amènent à modifier nos plans initiaux et aussi à effectuer des poses de canalisations et bordures supplémentaires (plus de 200m) et par conséquent un coût supplémentaire. Cependant nous pensons pouvoir rester dans notre budget initial car nous avons aussi trouvé des moyens de faires des économies sur d'autres points.

Ceci à fait perdre aussi un peu de temps à l'entreprise chargée des travaux et de ce fait oblige à modifier la circulation plus longtemps que prévu. La route de la coopérative étant difficilement accessible, mais nous sommes sûr que tous les Tocquevillais le comprendrons.

ATTENTION,

Profitant des vacances scolaires, une partie de l'enrobé sur la chaussée centrale devrait être posée le 3 ou 4 mai, la circulation risque d'être complètement coupée à l'intersection centrale.
L'accès à AGRIAL sera probablement IMPOSSIBLE par ce côté.

La municipalité a pris aussi la décision d'installer un radar pédagogique à l'entrée du bourg sur l'axe St Pierre Eglise Barfleur. Coût 1870,80€
Validé à l'unanimité 8 voix **POUR**

3. Carte grise du tracteur.

Pour des raisons administratives, le conseil a délibéré et validé le fait qu'une demande de carte grise soit effectuée au nom de la commune de Tocqueville.

4. Electricité dans l'atelier technique..

N'étant pas équipé de compteur spécifique, depuis des années, l'électricité de l'atelier municipal (une ampoule et une prise) est fournie par un des locataires de nos logements municipaux. Tout logiquement le conseil municipal décide d'attribuer une compensation de 30 € cette année.

- 7 Voix **POUR** et 1 voix **CONTRE** *(qui voulait donner plus)*

5. Indemnité de receveur municipal (percepteur) :

Le conseil doit se prononcer sur l'indemnité de 260€ versée pour la participation et à l'aide du Trésor Public à l'élaboration de nos budgets.

- Unanimité : 8Voix **POUR**

6. Demande de subvention :

Nous avons une demande de subvention effectuée par l'association organisant le Festival de Musique de Chambre en Val de Saire qui aura lieu du 15 au 24 août 2018 en forte complicité avec les Soliste de Radio France.
La commune de Tocqueville fait partie du programme puisqu'un concert aura lieu le mercredi 22 août à 20h00 dans l'église de St Laurent.

Infos : www.musique-val de saire.fr et 06.09.65.66.90

- A l'Unanimité le Conseil Municipal à attribue une subvention de 100€ **:** 8 Voix **POUR**

Affaires et Questions diverses

- **Demande d'achat d'un bout de terrain sur le village d'Ingleville :**
  Un riverain sollicite la commune pour l'acquisition d'un chemin qui n'est plus utilisé aujourd'hui d'une grandeur de 400M2. Le conseil municipal ne pourra donner une réponse qu'après réalisation d'une enquête publique et d'une publication dans la presse. Le prix proposé par la municipalité est de 12€ le M2 frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **Demande d'installation d'un portail 6 rue de la Forge :**
  Une demande nous a été faite pour l'installation d'un portail dont une partie empiéterait sur le domaine public. Le Conseil donne son accord sous réserve qu'une demande préalable de travaux soit officiellement effectuée auprès des service de la CAC.
- **Le robinet d'eau du cimetière sera changé prochainement :**
  A ce propos nous signalons qu'il ne doit être utilisé seulement pour les besoins des personnes accédant au cimetière et l'employé municipal. **En aucun cas il ne doit être utilisé pour le lavage des véhicules comme cela a pu être constaté quelques fois**
- **Du 19 au 20 mai, NUIT « Pierres en Lumières » :**
  La municipalité et l'association pour la sauvegarde de l'église participeront ensemble à la mise en lumière de l'église et à l'éclairage du Clocher.

Cérémonie du 8 mai 2018

Elle aura lieu au monument aux morts à 11h30.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.

INFORMATION

La Mairie sera fermée au public les jours suivants:

lundi 30 avril / vendredi 4 mai /
vendredi 11 mai / vendredi 25 mai

En cas d'urgence pendant ces jours là, contactez Mme le Maire ou ses adjoints.